

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat de l'École Les Faluns-Jules Verne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Évran sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Président.

**Nombre de membres en exercice :** 10 titulaires et 10 suppléants

**Etaient présents :**

- Évran : M. Patrice GAUTIER, Président - Mme Morgane BERNARD, Secrétaire
- Le Quiou : M. Axel HERVET, Vice-Président
- Saint André des Eaux : Mme Tyfenn BAUBRY, Membre du bureau - Mme Agathe GOUEDARD, titulaire
- Saint Judoce : M. Martial FAIRIER, titulaire - Mme Sylvie JAQUET, titulaire
- Tréfumel : Mme Françoise HEDE, titulaire (à partir de 20h15, question n° 1)

**Etaient absents :**

- Évran : Mme Sabrina PIEDEVACHE, suppléante - M. Fabrice ROTH, suppléant
- Le Quiou : Mme Lucie CHEVALIER, titulaire - Mme Amandine MORIN, suppléante - Mme Sonia QUEMENER, suppléante
- Saint André des Eaux : M. Yannick FEUDE, suppléant - M. Jean-Louis NOGUES, suppléant
- Saint Judoce : M. Michel MOY, suppléant - Mme Sandra CHARITE, suppléante
- Tréfumel : Mme Marie-Laure SAUDRAIS, titulaire - M. Nicolas GALLAIS, suppléant - Mme Annie LAVIEILLE, suppléante

**Quorum :** 7 (à 20h00)  
8 (à partir de 20h15)

**Secrétaire de séance :** Mme Morgane BERNARD a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 17 février 2026 et affichée à la porte de la Mairie d'Évran le 17 février 2026.  
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 2 mars 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 16 décembre 2025 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n° 2026-01-04**

**Objet : Fournitures scolaires (2026)**

Monsieur Patrice GAUTIER, Président, rappelle que l'année précédente, le Comité Syndical avait attribué un montant de 58 € par élève pour les fournitures scolaires et propose aux membres du Comité Syndical de conserver ce montant pour l'année 2026.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 8, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DECIDE** d'attribuer un montant de 58 € par élève soit :
  - ✓ École Les Faluns : 39 élèves x 58 € = 2 262 €
  - ✓ École Jules Verne : 120 élèves x 58 € = 6 960 €
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6067 du budget prévisionnel 2026.

Morgane BERNARD,  
Secrétaire de séance



Fait à Évran, le 3 mars 2026

Patrice GAUTIER,  
Président

